

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
«TPCI 5,90% 2025-2030 » ET «TPCI 6,00% 2025-2032 »
DU 23 AU 31 JUILLET 2025

ENSEMBLE, FINANÇONS L'AMBICTION IVOIRIENNE

2025 - 2030

5,90%*
L'AN SUR 5 ANS
120 milliards FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION
10.000Fcfa

2025 - 2032

6,00%
L'AN SUR 7 ANS
80 milliards FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION
10.000Fcfa

McCANN



Direction Générale des Financements

Plateau, Avenue Marchand, Rue Lecœur, Immeuble SCIAM • 17 BP 1015 Abidjan 17
Tél.: (225) 27 20 25 09 80 • Fax : (225) 27 20 25 09 68

Représentant
de l'Emetteur



Co-chefs de file :



Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), sous les numéros EE/25-17 pour le TPCI 5,90% 2025-2030 et EE/25-18 pour le TPCI 6,00% 2025-2032, le 07 juillet 2025.

CONTENU ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Montant de l'émission :

Le montant total de l'émission est de **200 milliards FCFA** réparti sur deux emprunts de montant respectif 120 milliards et 80 milliards.

But de l'émission :

L'émission a pour objet de procéder à des opérations d'échange des tombées du 16 juillet au 31 décembre 2025 et au financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2025.

Nature, forme et délivrance des titres :

Les obligations seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

Nombre et valeur nominale des titres :

Le montant indicatif de l'émission est de deux cent milliards (**200 000 000 000 FCFA**) représenté par 20 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Prix d'émission :

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par obligation.

Période de souscription :

La souscription sera ouverte du 23 au 31 juillet 2025 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Catégorie d'investisseurs potentiels :

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurances.

TPCI 5,90% 2025-2030

Jouissance des obligations : la date de jouissance sera fixée dans les trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

Date de règlement : la date de règlement sera fixée trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

Taux d'intérêt : 5,90% l'an

Durée : 5 ans

TPCI 6,00% 2025-2032

Jouissance des obligations : la date de jouissance sera fixée dans les trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

Date de règlement : la date de règlement sera fixée trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

Taux d'intérêt : 6,00% l'an

Durée : 7 ans

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

Le remboursement des obligations se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé.

Date d'échéance :

Emprunt TPCI 5,90% 2025-2030 : 5 ans après la date de jouissance

Emprunt TPCI 6,00% 2025-2032 : 7 ans après la date de jouissance

Garantie :

Les présentes émissions bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Mécanisme de paiement :

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte du Trésor Public du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procédera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

Notation :

Ces émissions n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.

Régime fiscal :

Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Tribunaux compétents en cas de litige :

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

Droit applicable :

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

LIQUIDITÉ

Les Obligations issues des deux emprunts bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancements de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ADMISSION À LA BRVM

Cotation :

La cotation des emprunts « TPCI 5,90% 2025-2030 » et « TPCI 6,00% 2025-2032 », sur le marché secondaire commence le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.

Co-chefs de file : ATLANTIQUE FINANCE, BNI FINANCES, SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, BSIC CAPITAL et EDC INVESTMENT CORPORATION.